



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-136

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2017

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris
75-2017-04-10-002 - Arrêté portant délégation de signature - Centre des Impôts Fonciers
de Paris Est (1 page)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-04-10-002

Arrêté portant délégation de signature - Centre des Impôts
Fonciers de Paris Est

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
Centre des Impôts Fonciers de Paris-Est
2 rue Paganini
75972 Paris cedex 20

DELEGATION DE SIGNATURE

Le responsable du Centre des Impôts Foncier de Paris-Est

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer ;

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office :

a) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme ASSOUVIE Véronique
Mme SECK Irène

Mme KERMOAL-DOUCARA Christine

M. KREBS Jean-Michel

b°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BOSQUELLE Marie

M. GENOLIN Cédric

M. LABBE Bruno

Mme LESCURE Arouny

Mme MANCO Célia

Mme MELLOTTTE Martine

Mme MONGKHOL Ratdavone

M. MONTEIRO Olivier

M. TAVELET Alain

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 10 avril 2017

Le responsable du centre des impôts foncier,

Cyril ROUSSEAU

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES